

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 368

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 16

I. – À l’alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« mots : « »,

insérer les mots :

« à l’ ».

II. – En conséquence, après le mot :

« aquatiques » »,

insérer les mots :

« sont supprimés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.